



Séance du Conseil municipal d'Avusy du 13 juin 2017

Procès-verbal

Présents	M. Serge GUINAND, président M. Patrick FISCHLER, vice-président Mme Françoise CERUTTI Mme Adélaïde CRUCHON Mme Claire-Lise HALDEMANN M. Jacques HUTIN M. Philippe ISELI M. Olivier JUNGO M. Joël PÜRRO Mme Ursula ZIELAZEK	Exécutif	M. René JEMMELY, maire M. Olivier GOY, adjoint
		Secrétaire	M. Henri GANGLOFF
		Procès-verbaliste	Mme Wanda STRYJENSKA
Excusés	M. Thierry BUBLOZ M. Didier FLECK, adjoint M. Claude-André MEYER		
Absent	M. Daniel MENETREY		

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2017
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de l'Exécutif
4. Propositions de l'Exécutif

Délibérations

- D 06-2017 P Crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 20'973.60 destiné à l'aménagement de deux zones de gazon synthétique devant les buts du terrain de football
- D 07-2017 P Crédit d'engagement de Fr. 147'800.- destiné à l'aménagement d'un terrain multisports AGORESPACE sur l'ancien terrain de basket à Athenaz
- D08-2017 P Demande de naturalisation n° 2017.884 (huis clos)

Résolution

- R01-2017 P Révision du plan directeur cantonal 2030

5. Autres propositions de motions et de résolutions



6. Fixation des dates des séances du Conseil municipal pour le 2^e semestre 2017
(proposition : 26 septembre ; 31 octobre à 18h30 ; 12 décembre)
 7. Communications des commissions
 8. Fixation des dates des prochaines commissions
 9. Questions et divers
-

La séance est ouverte à 20h par M. Serge GUINAND, président.

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2017

M. FISCHLER fait remarquer que les votes devraient apparaître plus clairement pp. 6 et 7.

Mme CERUTTI observe une erreur de nom au point 7.3, remplacer Mme HALDEMANN par Mme CERUTTI, dans le premier paragraphe.

M. GUINAND souhaite préciser « courrier informatif à tous » au point 7.5 avec « courrier informatif à tous les députés du Grand Conseil ».

Les conseillers n'ont plus de remarques à apporter, le procès-verbal du 8 mai est accepté avec ces corrections à l'unanimité des membres présents (9).

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

2.1 Commission inter-Champagne

M. GUINAND mentionne les communes qui ont répondu positivement à l'idée de la commune d'Avully de créer une commission inter-Champagne : Cartigny, Soral et Avusy. Afin de concrétiser cette commission, deux membres parmi le Conseil (un membre par groupe) doivent être désignés. Une réunion aura lieu au dernier trimestre de 2017 pour apporter des réponses aux questions posées et évaluer l'opportunité de poursuivre cette initiative, ainsi que pour définir ensemble les thèmes et la méthode.

2.2 Inauguration de la passerelle du Nant des Fourches

M. GUINAND et **M. FISCHLER** aimeraient que les communications touchant un évènement sur la commune passent mieux. Il exprime sa doléance d'avoir appris par Facebook l'inauguration de la passerelle en bois du Nant des Fourches située sur les communes d'Avusy et de Soral. Il suggère que ces évènements touchant la commune soient communiqués aux membres du Conseil via e-mail ou via le secrétaire général.



M. JEMMELY explique qu'en tant que magistrat de milice sans service d'appoint pour la transmission d'information, on fait au mieux. Dans le cas précis de l'inauguration de cette passerelle, il s'agissait d'un bouquet de chantier, non officiel, ainsi aucune publicité n'a été faite, et cette inauguration était réservée aux entreprises concernées avec quelques magistrats. C'est pourquoi aucune annonce n'a été faite, car personne n'y était invité en dehors des ouvriers. Ce qui est vraiment important et ouvert à tous est toujours fait bien sûr.

M. JUNGO pense qu'un simple e-mail aurait pu suffire et peut-être que certaines décisions concernant la commune ont été prises (ex : l'aménagement ou la couleur de l'ouvrage). M. JUNGO souhaite savoir ce qu'il se passe, bien qu'il admette que de jauger ce qui est important ou non n'est pas toujours facile.

M. JEMMELY précise que les budgets prévus ont été suivis strictement et que l'inauguration concernait un cercle réduit de personnes. Il ajoute qu'on déborde déjà sous les mails.

M. GUINAND clôt le débat et promet qu'il en sera dorénavant tenu compte.

2.3 STOP TISA

M. GUINAND indique que le Bureau n'a pas préparé de résolution, vu la difficulté de se faire une idée juste de la question. Est-ce à la commune de prendre position sur le sujet ? Tout un chacun peut faire un projet de résolution pour un prochain conseil.

2.4 Course « À travers le coteau

M. GUINAND lit la lettre reçue de la commune de Bernex remerciant les conseillers municipaux ayant participé à cette manifestation sportive, et espère pouvoir compter également sur leur participation lors de la 41^e édition qui aura lieu le 28 avril 2018.

3. Communications de l'Exécutif

3.1 Révision des statuts de l'ORPC

M. JEMMELY lit la communication de **M. FLECK**, absent aujourd'hui, concernant la révision de ces statuts, encore laissée en suspens. La révision a été reportée à la rentrée pour autant que tout le monde arrive à s'accorder. Les statuts seront probablement approuvés au mois de septembre après moult allers-retours.

3.2 GIAP

M. JEMMELY rapporte qu'il y a un nouveau chef de secteur qui est déjà entré en fonction, M. Steve CADOUX.

3.3 Aménagement de la parcelle de Champlong

M. JEMMELY annonce que l'aménagement de cette parcelle, convenu avec l'architecte mandaté pour établir le cahier des charges, est à bout touchant, et qu'une APA sera déposée pour les parkings, les containers terriers et la benne à déchets verts à la fin de la semaine prochaine. Un retour des soumissions est attendu pour fin juillet. Le début des travaux pourra démarrer au mois de septembre sur le site de Champlong. Il est prévu que tous les travaux soient terminés avant l'hiver.



M. FISCHLER demande si par rapport au projet initial, on reste dans le même concept.

M. JEMMELY précise qu'il s'agit de quatre containers terriers, d'une benne à déchets verts, de quatre parkings, d'une place pour les vélos, d'un petit cheminement, de tables et bancs : oui, le projet initial est maintenu.

3.4 La fanfare des Cuivres de Grenand

M. JEMMELY a reçu le devis des Cuivres de Grenand suite à une offre demandée pour jouer aux promotions et à l'Escalade. Ils n'étaient pas libres le premier août. Ce devis a dû être refusé étant donné que le montant représentait plus du double de celui d'une autre fanfare. Il demande à leur président de voir ce qu'il peut faire pour trouver un arrangement afin de garder cette fanfare communale pour 2018.

3.5 Sablère du Cannelet

M. JEMMELY annonce que bien que l'information ait été envoyée à tous les journaux de la place avant le premier juin, seul Le Temps a écrit un article, dont les photos sont dérangeantes car elles exposent des personnes et non pas les lieux. Personne n'a appelé la commune pour avoir des informations autres. Les députés ont reçu une information par mail le premier juin, sachant que tous leurs mails ne sont pas toujours lus.

M. GUINAND a appris que certains députés n'avaient rien lu à ce sujet et est d'avis qu'une nouvelle information devrait par conséquent leur être adressée.

M. JEMMELY a entendu que plusieurs députés étaient en faveur d'un déclassement, à l'encontre de l'avis de la commune et de l'information envoyée par celle-ci.

M. HUTIN pense que M^e MEGEVAND détient déjà tous les dossiers permettant de répondre à la question de la mise à disposition d'une parcelle pour l'entreprise MAURY au Bois-de-Bay.

M. JUNGO précise que sous l'ancienne législature, une lettre de M^e MEGEVAND retraçant tout l'historique avait été faite.

M. JEMMELY a connaissance de cette lettre mais estime que l'information stipulant qu'une certaine surface avait été prévue ou réservée pour l'exploitation de l'entreprise MAURY n'en ressortait pas clairement.

3.6 Arrêt de bus à la route de Chancy

M. GOY explique que l'Etat (direction générale du génie civil) va profiter des travaux de création de deux arrêts de bus à la route de Chancy pour refaire le surfacage de la route entre les deux arrêts. Un tronçon sera fermé à la circulation à la hauteur de la route d'Athenaz entre jeudi 22 et lundi 26 juin. Le passage de Pré-Recoux sera rouvert exceptionnellement pendant la nuit pour permettre aux Avusiens de rentrer chez eux.

Les démarches ont été relancées pour prévoir un abribus à l'arrêt, particulièrement exposé, situé dans le sens Avusy-Bernex.

M. JEMMELY précise que la commune est en train d'étudier la possibilité de prélever quatre-vingts centimètres de terrain sur les parcelles le long de la route d'Athenaz (du centre communal jusqu'à la route de Chancy) afin de pouvoir créer un trottoir naturel.

Mme HALDEMANN s'interroge sur le financement de l'abribus sur la route de Chancy en direction de Bernex.

M. GOY répond que seule la commune financera cet ouvrage.



M. JEMMELY précise que bien que ce soit sur une route cantonale, seule la commune prend en charge les frais, mais une autorisation au canton a dû être demandée.

Mme HALDEMANN demande si d'autres abribus pourraient être installés.

M. JEMMELY précise que jusqu'à présent, il n'y a eu aucune demande. Sachant que pour construire un arrêt ou un abri, les contraintes sont nombreuses, telles la largeur du trottoir, le passage des camions, etc. La commission travaux pourrait évaluer le besoin, et éventuellement faire une motion.

3.7 Nouveau plan comptable MCH2 et dissolution de la provision fiscale

M. JEMMELY explique que le reliquat fiscal d'environ CHF 800'000.- dont le changement de loi impose la dissolution (provision réduite à 30%), n'est pas pour 2018 comme annoncé précédemment, mais doit se faire pour la fin 2017. Avec cette « rentrée fiscale » importante les projets de 2018 doivent se concrétiser en 2017. Le Bureau va préparer des crédits budgétaires supplémentaires et des amortissements anticipés. Cette somme ne peut être utilisée que pour du fonctionnement et non pour des investissements.

M. PÜRRO demande où va cette somme si elle n'est pas utilisée.

M. JEMMELY explique que cette somme part dans la fortune de la commune, augmentant ainsi son « bas de laine ». La fortune de la commune est limitée dans son utilisation, elle sert à acheter des terrains, de l'immobilier, mais ne peut être utilisée pour des dépenses de fonctionnement.

Mme HALDEMANN demande si la fortune de la commune peut servir aux dépenses liées aux routes.

M. JEMMELY répond que s'il s'agit d'un surfacage (somme inférieure à CHF 100'000.-), c'est un entretien de route ressortant au fonctionnement, c'est donc possible. Si on pense construire un trottoir en goudron avec bordure en granit (somme supérieure à CHF 100'000.-) cela devient un investissement. Un projet dépassant les CHF 100'000.- est considéré comme un investissement.

M. ISELI pense que la commission finances va traiter en détail de ce point lors de sa réunion de septembre, de toute façon prévue pour traiter du budget.

4. Propositions de l'Exécutif

4.1 Délibération D 06-2017 P: crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 20'973.60 destiné à l'aménagement de deux zones de gazon synthétique devant les buts du terrain de football.

C'est à l'unanimité des membres présents (9) que le conseil entre en matière sur cette délibération.

M. GUINAND explique qu'il s'agit du petit terrain de football situé à côté de l'école, constamment utilisé, où la proposition de placer 50 m² de gazon synthétique uniquement devant les buts permettrait d'éviter ces emplacements boueux et dont on s'épuise à renouveler le gazon. Couvrir la totalité du terrain en gazon synthétique avait déjà été évoquée, mais le coût avoisinait les CHF 100'000.-, et l'idée n'a pas été retenue. La proposition de l'entreprise d'aménager ce gazon devant les buts et de faire ces travaux pendant l'été, quand l'école est fermée, semble convenir.



M. GANGLOFF précise que le gazon avait été replanté devant les buts pour un montant d'environ CHF 5'000.-, il y a quelques années, et que cela avait tenu un mois étant donné l'utilisation quotidienne du terrain. Le travail devisé sera important et va considérablement en réduire l'entretien.

C'est à l'unanimité des présents (9) que le Conseil municipal

D É C I D E

1. D'ouvrir au Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2017 de Fr. 20'973.60 destiné à l'aménagement de deux zones de gazon synthétique devant les buts du terrain de football ;
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de fonctionnement 2017 sur le compte 34.0.314.00 ;
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

4.2 Délibération D 07-2017 P : crédit d'engagement de Fr. 147'800.- destiné à l'aménagement d'un terrain multisports AGORESPACE sur l'ancien terrain de basket à Athenaz

C'est à l'unanimité des membres présents (9) que le conseil entre en matière sur cette délibération.

Mme CERUTTI présente le rapport de la commission sociale. La question de la dénaturation du préau a été au cœur du débat. Les projets AGORESPACE s'intègrent bien dans le préau. Des installations similaires, en bois et aluminium, existent dans de nombreuses communes telles que Carouge, Céligny, Collex-Bossy, Lancy, Perly, Plan-les-Ouates, Thônex, Vernier, Versoix, Veyrier. La qualité semble bonne car une des installations vue a déjà 18 ans. L'entreprise sise à Eysin dans le canton de Vaud, représentant la marque AGORESPACE, a une philosophie qui a particulièrement séduit, car elle intègre des jeunes lors du montage de l'installation de ces terrains multisports, ainsi ils se l'approprient et la respectent mieux.

M. PÜRRO s'enquiert du coût annuel d'entretien de ces terrains et de la nature du sol.

M. JEMMELY lit la page 4 du devis, où il est indiqué : « gazon synthétique non sablé ».

M. HUTIN constate que des bâtiments en bois traité pouvaient présenter un aspect délabré après 10 ans. Il pose la question concernant le bois traité de ces installations AGORESPACE.

M. JUNGO a vu une installation à Chêne-Bougeries d'environ 15 ans, qui a été repeinte par les jeunes, sans être remplacée.

M. JEMMELY précise que le bois autoclavé est garanti 10 ans, il devient gris, mais une lasure lui redonne sa couleur.

Mme CERUTTI informe qu'ils n'ont vu aucune installation taguée ou abimée malgré certains endroits « chauds » où elles sont installées, réputés pour leurs déprédations.

M. JEMMELY propose de retarder le vote d'approbation de ce devis d'une séance afin que la mairie puisse consulter la surveillance des communes sur l'éventualité d'un investissement avec



un amortissement complet en 2017 afin d'utiliser la recette provenant de la dissolution de la provision fiscale. Et ainsi, éviter les 15 annuités qui s'en suivraient si on votait ce soir.

Mme CERUTTI précise que le moment idéal pour effectuer les travaux serait l'été.

M. PÜRRO pense que les entreprises ont déjà leur agenda plein pour cet été ; elles ferment par ailleurs durant une partie de l'été et n'auront certainement pas la possibilité de construire cette installation durant l'été si on ne les contacte qu'à la fin du mois de juin.

M. GANGLOFF imagine qu'il est possible de voter cette délibération ce soir, et d'effectuer un vote ultérieurement pour un crédit d'amortissement complémentaire qui pourrait couvrir l'objet.

M. JEMMELY pense que plusieurs devis devraient être présentés (obligation de trois devis minimum) et qu'il ne convient dès lors pas de voter alors que l'on ne dispose que d'un seul devis.

M. GOY pense qu'en prenant le temps de contacter les entreprises et en attendant l'été prochain pour commencer les travaux permettrait d'obtenir une meilleure réalisation de ceux-ci.

M. GANGLOFF précise que si l'on veut utiliser la dissolution de la provision, les travaux doivent être commencés en 2017.

M. HUTIN observe que tant qu'il ne neige pas, ces travaux peuvent se faire car l'espace peut être fermé comme un chantier.

Mme ZIELAZEK lit sur le devis qu'il faut compter un délai de six semaines à partir de la commande, soit le délai pour les fournitures.

M. PÜRRO précise qu'un délai plus long est nécessaire si on veut une particularité (p. ex. la couleur) et que si le terrain est sec, la préparation du fond et le montage durerait deux semaines.

M. HUTIN s'enquiert sur le règlement d'utilisation de cet espace jeux.

Mme CERUTTI répond qu'AGORESPACE prévoit un règlement affiché, comme pour le Skate parc. La commune pourra y ajouter des points supplémentaires (par ex. pas de chien). Le devis Top Jeux pourrait être réactualisé. Peu d'entreprises font des espaces jeux de ce type, dans l'idée d'avoir trois devis.

M. JEMMELY suggère de voter une enveloppe et non un devis précis.

Après discussion, le Conseil municipal décide à l'unanimité des présents (9) d'ajourner l'examen de cet objet jusqu'à la prochaine séance du Conseil.

4.3 Demande de naturalisation (huis clos)

La demande de naturalisation n° 2017.884 est approuvée à l'unanimité des présents (**10 oui**, le Président du Conseil vote également les demandes de naturalisation).

4.4 Résolution R 01-2017 P : révision du plan directeur cantonal 2030

M. JEMMELY résume les discussions tenues lors des nombreuses réunions qui ont eu lieu entre les communes de la Champagne et la manière dont le préavis a été rédigé.

Au vu de ces explications, qui seront reprises dans le dispositif de la résolution, **le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents (9), de préavis défavorablement le projet de plan directeur cantonal 2030 avec les remarques suivantes :**

A l'instar d'autres communes de la Champagne avec lesquelles nous nous sommes concertés, la commune d'Avusy entend donner un préavis globalement défavorable au Plan directeur cantonal 2030 (PDCn 2030) et cela essentiellement pour les raisons suivantes, recensées en trois volets – canton, Champagne et Avusy – auxquels nous adjoignons diverses suggestions propres à améliorer la situation dans divers domaines.



Canton

Au niveau cantonal, on semble faire fi d'une donnée aussi élémentaire qu'objective, à savoir que le territoire genevois, presque entièrement enclavé dans la France, est déjà extrêmement densifié sur une surface limitée: une croissance quantitative linéaire de notre canton ne répond ni aux principes d'un développement durable, ni aux aspirations de la plus grande part de la population, ni même à terme, sans doute, aux légitimes préoccupations de dynamisme économique.

La population souhaite en effet d'autant plus disposer d'espaces de détente que l'environnement de nos communes encore quelque peu préservé peut offrir (cf. la multifonctionnalité de l'espace rural mentionnée dans le chapitre "Espace rural" p. 33).

Le projet de Grand Genève, élément du programme de législature, postule en quelque sorte une extension des limites territoriales aux frontières de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Sur le terrain et au niveau de la concertation et de la réalisation, cependant, les cadres institutionnels tellement différents entre Genève et la France font que des frontières fortes subsistent entre ces deux territoires. Pour longtemps encore la constitution d'un Grand Genève équilibré avec des pôles d'habitat, d'emploi et de récréation harmonieusement répartis sur l'ensemble de son territoire relève de l'utopie. Dans la réalité, on observe une Grande Genève qui rayonne et attire au centre et qui éclipse le reste du territoire, réservé à l'habitat et plus ou moins bien irrigué par les transports publics, nettement moins que plus du côté français.

Si le pouvoir d'attraction de Genève est une réalité qui ne saurait être cassée artificiellement, il convient néanmoins de gérer cette attractivité et de savoir reconnaître quand des limites sont atteintes. Limites de la densité des activités économiques pour laisser place à d'autres pôles, limites de l'habitat pour qu'il reste entouré de poumons naturels et culturels au sens large, limites des circulations de toute sorte pour qu'elles continuent de répondre aux besoins d'efficacité et de sécurité. La qualité de vie des habitants d'une région ne relève certes pas de la science exacte, mais il convient en tout cas de ne pas attendre qu'elle se dégrade trop pour pouvoir la mesurer en termes de maladies physiques et psychiques. On peut imaginer que c'est notamment ce que les services concernés de la Confédération avaient à l'esprit en recadrant quelque peu les velléités de déclassement de surfaces agricoles dans le canton.

Ce point nous paraît essentiel tant au titre de la préservation des surfaces de cultures - référence ici à la souveraineté alimentaire, même si elle ne doit qu'être partielle - qu'à celui de la préservation d'une ceinture verte, gage de préservation des écosystèmes fournissant un environnement naturel sain et d'amélioration de la biodiversité (cf. mesure 17 du Concept de l'aménagement cantonal "Préserver, gérer et mettre en réseau les espaces naturels", p. 36)

Enfin, le trafic aérien a quasiment doublé depuis les années 2000 et un nouveau doublement est attendu à l'horizon 2030. Le postulat d'une diminution du nombre des vols et des nuisances grâce à une augmentation de la capacité des avions et des progrès techniques relève pour l'heure du vœu pieux. La constitution d'une association composée de quarante-cinq communes genevoises, vaudoises et françaises afin d'être partie prenante de la réflexion sur le développement de l'aéroport est révélatrice des préoccupations que celui-ci suscite.

Champagne

Malgré les résolutions émises en 2011 par la plupart des communes de la Champagne lors de la consultation en vue de l'établissement des projets de schéma directeur cantonal 2030, notre région pourrait faire largement les frais du développement outrancier du canton projeté par le PDCn2030. Nous estimons que le caractère rural et traditionnel de nos villages et leur territoire doit absolument être préservé. Ils deviendront en effet de plus en plus des lieux où les citoyens viendront chercher des espaces de détente bienvenus.

C'est en particulier sur le plan de la mobilité que le développement de Genève a un impact négatif sur la qualité de la vie dans les communes suburbaines et rurales. Le trafic de transit sans cesse croissant asphyxie nos villages dans des plages d'heures elles aussi en extension permanente. Dans ces communes, ni les voiries ni le tissu bâti n'ont été conçus pour absorber un tel passage. La comparaison souvent faite entre les quelque 10'000 véhicules / jour à Soral ou Chancy et la charge de trafic plus élevée du pont multivoies du Mont-Blanc est déplacée et inopportune, elle reflète une méconnaissance du contexte rural, dans lequel il est impossible d'aménager des sites propres et sécurisés pour les piétons et les cycles. Il en résulte un sentiment d'insécurité pour les riverains, sans parler des nuisances dues au bruit et à la pollution de l'air.



Parmi les dégâts collatéraux qu'il convient de dénoncer, il en résulte souvent un sentiment de crispation à l'égard des «frontaliers» – dont près d'un quart de Genevois expatriés, le plus souvent faute de trouver ici un logement qui leur convient – bien éloigné de l'harmonie qu'on était censé viser avec la constitution du Grand Genève. Subsidièrement, on ne peut s'empêcher de relever que le nombre de pendulaires n'a pas passé d'un jour à l'autre de zéro à cent mille. Gouverner c'est prévoir, dit-on...

Or le PDCn 2030 ne prévoit rien pour remédier à ces situations. Pire, le développement urbain attendu de Bernex avec la création de nouveaux parking d'échange, l'extension de la ZYMEYSA-VER et une infrastructure de mobilité insuffisante en densité et en discrétion (site propre, voire réseau enterré) ne peuvent avoir pour corollaire qu'une intensification du trafic de transit dans nos villages.

Avusy

Nous souhaitons d'emblée informer votre autorité que notre commune satisfera prochainement à la volonté du plan directeur 2030 de créer des logements en en construisant une quarantaine au centre du village d'Athenaz.

Nous ne saurions en revanche tolérer l'implantation d'une nouvelle zone industrielle au bénéfice d'un seul exploitant en pleine zone agricole. Cela contreviendrait au principe d'empêcher le mitage des espaces de plaine évoqué par la mesure 17 déjà citée.

Toutefois, la création d'une zone artisanale intercommunale d'Eaumorte, carrefour de quatre communes champagnardes, est toujours appelée de nos vœux. Nous estimons ainsi nous accorder avec le point 4 du chapitre "urbanisation" de la page 14.

Remèdes attendus

On ne saurait marquer une certaine distance à l'égard du projet de PDCn 2030 sans y associer quelques propositions de mesure correctives.

- Il serait plus que souhaitable que des P+R desservis par les transports publics soient créés en France voisine, que les contournements des villages particulièrement touchés par le trafic pendulaire soient réalisés sans délai, que la voirie de la douane de Bardonnex soit élargie pour faire face à un trafic supplémentaire, qu'une nouvelle pénétrante soit créée au niveau de la Champagne pour absorber le trafic qui sera généré par le futur diffuseur de Viry et qu'à Bernex le boulevard des Abarois soit créé à très court terme.
- En ce qui concerne les gravières, une planification cohérente doit être établie pour l'ensemble de la Champagne afin d'éviter l'exploitation simultanée de multiples sites.

Une solution pour des espaces de recyclage de matériaux de démolition et d'excavation devra être trouvée au sein des zones industrielles existantes ou de leur extension envisagée.

- Le développement quantitatif du trafic aérien doit être contenu. Il conviendrait en particulier de limiter la part du trafic *low cost*, dont les prix sans cesse rognés par la concurrence multiplient artificiellement l'offre et bafoient les efforts visant à la protection de l'environnement. Aura-t-on le courage d'exiger des standards de qualité élevés pour les vols desservant Genève, afin que l'aéroport se distingue par son niveau et ne soit pas une nuisance majeure voire une menace pour son environnement bâti, dont la Champagne ?
- Les communes de la Champagne ne bénéficieront guère de recettes fiscales supplémentaires directement liées au PDCn2030 (peu de logements prévus et d'emploi créés), mais seront tenues d'alimenter le FIDU. Un quota de SDA suffisant devrait leur être réservé pour garantir le développement d'infrastructures publiques et de mobilité.

NB : les paginations mentionnées font référence au document Genève - Plan directeur cantonal 2030 - Première mise à jour, décembre 2016.

5. Autres propositions de motions et de résolutions

5.1 Décision de l'Association des communes genevoises sujette à opposition



M. GANGLOFF précise que la décision de l'ACG présentée ce soir, concernant l'octroi de cinq millions de francs pour le projet du centre culturel de Châtelaine, à Vernier, nous est parvenue après que l'ordre du jour ait été envoyé. Ce projet est devisé dans sa globalité à 118 millions.

M. JEMMELY explique que la commission qui a étudié ce point l'a déjà approuvé.

M. PÜRRO se demande s'il n'y a pas un risque de devoir repasser à la caisse pour les plus-values, comme dans de nombreux cas (Stade de Genève,...).

Le Conseil n'ayant pas d'autres remarques à formuler, **M. GUINAND** passe au vote. La décision de l'ACG est approuvée par **7 oui, aucun non et 2 abstentions**.

6. Fixation des dates des séances du Conseil pour le 2^e semestre 2017

- Mardi 26 septembre
- Mardi 31 octobre à 18h30
- Mardi 12 décembre

7. Communications des commissions

7.1 Commission environnement

M. JUNGO explique que la sortie « renouée du Japon » a eu un franc succès, avec environ dix personnes présentes. Un groupe a été créé pour procéder à des éliminations régulières de la renouée. Pas de nouvelle réunion prévue pour le moment.

7.2 Commission finances

M. BUBLOZ réunira la commission dès qu'il y aura de nouvelles données à traiter.

7.3 Commission économie

M. GANGLOFF annonce que le projet sera soumis à relecture avant la fin du mois de juin et vraisemblablement publié le 15 septembre.

M. GUINAND explique avoir reçu quelques réponses pour la Journée des entreprises.

7.4 Commission ad hoc terrains Portier

M. PÜRRO annonce que la commission reverra **M. TANARI** à la fin du mois. Il fera une proposition d'honoraires et fixera un cadre par rapport au concours.

7.5 Commission Sablière du Cannelet SA à Forestal

M. GUINAND : la commission s'est réunie deux fois au mois de mai pour rédiger un courrier envoyé à certains médias. Nous allons maintenant nous assurer que les députés du Grand Conseil lisent cette information, chercher par ailleurs le projet de loi 8706 et le courrier faisant état du déclassement prévu au Bois-de-Bay.



7.6 **Budget 2018**

M. GUINAND rappelle l'importance pour les commissions de communiquer leurs dépenses dans les délais.

8. **Fixation des dates des prochaines commissions**

- Commission sociale : 5 septembre à 20h
- Commission travaux aménagement : 20 juin à 20h30
- Commission environnement : 18 septembre à 20h
- Commission finance : 3 octobre à 19h
- Commission ad hoc Sablière du Cannelet SA : pas de réunion prévue
- Commission ad hoc terrains Portier : 26 juin à 18h
- Commission économie et agriculture : 19 juin à 20h
- Commission ad hoc PDCn 2030 : 4 septembre à 19h

9. **Questions et divers**

9.1 **M. JUNGO** annonce que les promotions qui auront lieu samedi 1er juillet nécessitent une aide de 10h du matin jusqu'à midi. Plus il y a de monde, plus cela va vite ! Le cortège aura lieu à 15h00. Tenue décontractée.

Seules les 8^{èmes} années ont une distribution des livres sur scène par les conseillers, les autres degrés reçoivent leurs prix en classe le vendredi.

9.2 **Mme HALDEMANN** suggère un petit coup d'entretien aux portes d'entrée du village car les poteaux sont peu visibles. Pourraient-ils être fleuris ?

M. GANGLOFF précise que régulièrement ces lieux sont entretenus, mais qu'il va demander un petit coup de plus.

M. JEMMELY informe que de la verdure doit être présente en hiver, c'est pourquoi des fleurs ne sont pas privilégiées et que les arbustes ont été choisis.

Mme HALDEMANN demande si le verger communal pourrait être mis en valeur ?

M. JEMMELY précise qu'il faut six ou sept ans pour que les arbres donnent des fruits. Les campagnols ont « mangé » les racines de deux arbres, qui ont péri et ont été remplacés.

M. HUTIN : vu que les arbres étaient trop jeunes, la commission n'a pas encore agit mais a l'intention de créer un groupe d'intéressés dont les idées seront à discuter.

9.3 **Mme ZIELAZEK** s'enquiert sur la présence des conseillers de la commission sociale lors de la sortie des aînés qui aura lieu le 22 juin. **M. GANGLOFF** précise qu'il faut s'annoncer pour cette sortie. Cinq personnes s'annoncent.

9.4 **M. JUNGO** se demande si on pourrait s'exprimer sur l'article du journal *Le Temps*, où une ode à l'entreprise MAURY semble avoir été faite, sans tenir compte des besoins de la commune.



M. JEMMELY explique que mis à part les informations que l'on donne à la journaliste, la commune n'a aucun droit de regard sur l'article publié ni les photos. Il manquait clairement une photo aérienne de la gravière, qui leur avait pourtant été fournie. Pour l'instant, aucun autre journal n'a écrit sur le sujet.

9.5 M. JUNGO remercie tous et spécifiquement notre ancien président pour avoir bien œuvré et souhaite tout de bon à notre nouveau président, ainsi qu'un très bel été à tous.

9.6 Mme CRUCHON observe que la déchetterie au chemin des Quoattes est vraiment sale (pneus de voiture, ferraille, ...). **M. GANGLOFF** regrette que certaines personnes déposent leurs encombrants à côté des containers, en dehors des dates de levées, et malgré les panneaux indiquant la possibilité d'aller déposer ceux-ci à l'espace de récupération de Châtillon.

9.7 Mme CERUTTI demande à quoi correspondent les travaux en cours dans le virage d'Avusy près de l'église. **M. JEMMELY** répond qu'un massif floral est en train d'être créé à cet endroit.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 22h20.

Le président

Un conseiller

Le secrétaire